

SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
150 RUE MAURICE BEJART
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél : 04.67.02.91.90
meissonnier.garnier@wanadoo.fr
SIRET N° 389 870 403 00034
N° TVA INTRACOM FR62389870403
CDC 40031-00001-0000169480S-79

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE QUATRE NOVEMBRE**

A LA REQUETE DE LA

ASSOCIATION INITIATIVE OCCITANIE, ayant son siège social VILLAGE DU
LEZ BATIMENT C 955 AV DE L'AGAU, 34970 LATTES,

Représentée par Mme MOLBERT Céline.

LESQUELS M'EXPOSENT :

Que la requérante avait décidé d'organiser un concours « Initiative Avenir » qui se déroulait initialement d'avril 2025 à décembre 2025, réservé aux entrepreneurs et entrepreneuses ayant été financés par une association Initiative en région Occitanie.

Que le règlement du jeu concours a été reçu en notre Etude en mars 2025.

Qu'ils ont apporté par la suite des modifications au règlement du jeu concours notamment sur le calendrier du déroulé des opérations.

Qu'ils me requièrent de bien vouloir recevoir l'avenant au règlement du jeu concours qui a été réalisé et procéder à toutes constatations utiles à ce sujet.

Déférant à cette réquisition,

**Je, Stéphanie JIMENEZ, Commissaire de Justice associée au sein de la SELAS
MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ, sise 150 Rue Maurice Béjart à
MONTPELLIER, soussignée,**

Certifie avoir reçu ce jour en mon Etude l'avenant n°1 au règlement du concours « Initiative Avenir » et avoir procédé aux constatations suivantes :

L'avenant n°1 au règlement déposé en mon Etude en mars 2025 est daté du 04 novembre 2025, est établi sur 1 page et comporte une modification de l'article 7.1 dudit règlement.

Il est désormais prévu que le concours se déroulera de la sorte :

- Phase de candidature sur la période du 01 avril 2025 au 31 mai 2025,
- Réception des vidéos pitch (via WeTransfer) jusqu'au 15 juin 2025
- Intégration des vidéos sur la plateforme de vote du 16 juin au 30 août 2025
- Vote en ligne du grand public sur la période du 12 novembre au 12 décembre 2025
- Annonce des finalistes régionaux le 15 décembre 2025
- Finale régionale et cérémonie de remise des prix le 20 janvier 2026, au Siège de Groupama Toulouse, 14 RUE DE VIDAILHAN 31131 BALMA.

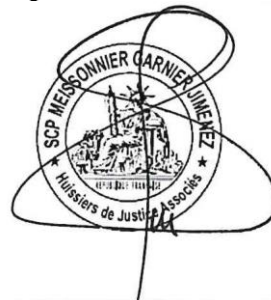
Les autres dispositions du règlement restent inchangées.

Cet avenant est joint au présent acte.

Le règlement et l'avenant n°1 sont disponibles à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur de jeu.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie JIMENEZ





AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT DU CONCOURS INITIATIVE D'AVENIR – ÉDITION 2025

Déposé auprès de :

SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ

Commissaires de Justice associés

150 Rue Maurice Bédart – 34184 MONTPELLIER CEDEX

Conformément à l'article 7.1 du règlement du concours « Initiative d'Avenir – Édition 2025 », le Réseau Initiative Occitanie apporte par le présent avenant les modifications suivantes au calendrier du concours :

Nouvelles dates officielles du concours :

- Phase de candidatures : du 1er avril au 31 mai 2025
- Réception des vidéos pitch (via WeTransfer) : jusqu'au 15 juin 2025
- Intégration des vidéos sur la plateforme de vote : du 16 juin au 30 août 2025
- Vote en ligne grand public : du 12 novembre au 12 décembre 2025
- Annonce des finalistes régionaux : le 15 décembre 2025
- Finale régionale et cérémonie de remise des prix : le 20 janvier 2026, au Siège de Groupama Toulouse, 14 rue de Vidailhan, 31131 BALMA

Toutes les autres dispositions du règlement initial, validé et déposé en date du 21 mars 2025, demeurent inchangées.

Fait à Lattes, le 4 novembre 2025

Pour Initiative Occitanie

